

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22365442***Déposé
11-10-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/10/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0401648294

Nom(en entier) : **Fixolite Usines**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue Vandervelde(THI) 170
: 6230 Pont-à-Celles**Objet de l'acte :** DIVERS, DEMISSIONS, NOMINATIONS

En vertu de l'article 7 :133 du Code des sociétés et des associations concernant la procédure de prise de décisions par écrit, l'actionnaire unique de la société anonyme FIXOLITE USINES, ayant son siège à 6230 THIMEON (PONT-à-CELLES), Rue Vandervelde numéro 170 ; inscrite au Registre des Personnes Morales de CHARLEROI sous le numéro 0401.648.294. et assujettie à la T.V.A. sous le numéro 0401.648.294. a pris, en date du 9 septembre 2022, les décisions suivantes :

Démission et nomination d'administrateurs de la Société

L'actionnaire unique prend acte de la démission, avec effet au 9 septembre 2022 à 11.15 heures, des administrateurs suivants de la Société:

- (i) **SOGERCO**, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé Rue de Kehlen, 80a à 8295 Keispelt (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B179995; et,
- (ii) **Monsieur Frédéric JOURET**, domicilié Lijsterbessenlaan, 28 à 3090 Overijse (Belgique).

L'actionnaire unique décide de nommer, à compter du 9 septembre 2022 à 11.15 heures, les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société, pour une durée de six (6) ans:

1. **COLLIGNON TECHNOLOGIES**, une société à responsabilité limitée de droit belge dont le siège est situé Rue Veydt, 28 à 1060 Saint-Gilles (Belgique), inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0732.793.725 (RPM Bruxelles, section francophone), et représentée par son administrateur **HAMAAN SA**, dont le siège est établi Rue du Bourgmestre 44 à 1050 Ixelles, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise BE. 0701.993.156 (RPM Bruxelles, section francophone), étant elle-même représentée par son représentant permanent **Monsieur Reinout de GRUIJTER**, de nationalité belge, né le 12 octobre 1968 à Lommel (Belgique), et domicilié Rue du Bourgmestre, 44 à 1050 Ixelles (Belgique);

2. **Monsieur Bernard DE MEYER**, de nationalité belge, né le 13 octobre 1964 à Bruxelles (Belgique), et domicilié Rue de l'Etoile, 9 à 1301 Wavre (Belgique);

3. **Monsieur Sébastien DENIS**, de nationalité belge, né le 17 août 1965 à Etterbeek (Belgique), et domicilié Avenue de l'Hélianthe, 63 à 1180 Uccle (Belgique); et,

4. **Monsieur Philippe de MONTJOYE**, de nationalité belge, né le 15 octobre 1972 à Vienne (Autriche), domicilié en Belgique Hoeilaartsesteenweg, 274 à 3090 Overijse (Belgique).

Le conseil d'administration est en conséquence composé comme suit à compter du 9 septembre 2022 à 11.15 heures:

- 1. COLLIGNON TECHNOLOGIES SRL, représentée par son administrateur HAMAAN SA, elle-même représentée par son représentant permanent Monsieur Reinout de GRUIJTER;
- 2. Monsieur Bernard DE MEYER;
- 3. Monsieur Sébastien DENIS; et,
- 4. Monsieur Philippe de MONTJOYE.

Conformément à l'article 17 statuts de la Société, la Société est valablement représentée vis-à-vis des tiers, en justice et dans les actes, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis, par l'administrateur délégué et un administrateur.

Dans les limites de la gestion journalière, la société est également valablement représentée par un délégué à cette gestion.

La Société est en outre, dans les limites de leur mandat, valablement représentée par des mandataires spéciaux.

A l'étranger, la société peut être valablement par toute personne mandatée spécialement à cet effet par le conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

3.2 Mandat relatif aux formalités de publications légales

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs à:

1. tout administrateur voire administrateur délégué de la Société; et/ou,
 2. Maître Stéphane ROBYNS de SCHNEIDAUER, avocat, ou tout membre et/ou collaborateur du cabinet d'avocats ACOLEGAL (Lexthemis SRL), dont les bureaux sont établis Boulevard Brand Whitlock, 24A à 1200 Bruxelles (Belgique); et/ou,
 3. tout notaire, dont le notaire Olivier WATERKEYN dont les bureaux sont établis Chaussée de Bruxelles, 109 à 1410 Waterloo, et/ou collaborateur de notaire; et/ou,
 4. tout représentant légal ou membre du personnel de ACOFISCO GROUP SA, tel que Monsieur Donald DRAGUEZ TRIPELS de HAULT ou Madame Bénédicte DEWITTE, dont les bureaux sont établis Boulevard Brand Whitlock, 24A à 1200 Bruxelles (Belgique);
- chacun d'eux pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la Société toutes les formalités relatives à l'exécution des formalités de publication légale relatives aux résolutions qui précèdent et, en particulier, la publication des présentes résolutions aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour de l'inscription de la Société au Registre des Personnes Morales et, à cette fin, pour signer tous documents, dont les formulaires I et II, accomplir toutes démarches utiles auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, des Guichets d'Entreprises et du Registre des Personnes Morales et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire à cette bonne fin.

Pour extrait analytique conforme.